

l'heure actuelle est absolument en état de bénéficier d'un tel établissement, que cette Chambre d'assemblée adjointe au gouverneur et au Conseil de Sa Majesté, donnerait avec le temps, beaucoup plus de satisfaction au peuple, mettrait mieux en évidence les vrais intérêts de la colonie, sa force et ses ressources et serait plus apte que le gouverneur et le Conseil à rendre des lois, des ordonnances et des statuts dans les cas d'urgence. Les signataires de ce mémoire ont l'honneur d'assurer Votre Seigneurie que le nombre des anciens sujets de Sa Majesté et le montant de propriété que ces derniers possèdent, ne sont pas aussi insignifiants qu'on l'a représenté, car plusieurs d'entre eux possèdent les seigneuries les plus étendues et les mieux cultivées de la province (à l'exception des terrains appartenant aux communautés religieuses) et la plupart tiennent leurs terres en franc-alleu¹ et leurs biens meubles sont beaucoup plus considérables que ceux dont disposent les nouveaux sujets; et en tout temps depuis la conquête jusqu'à ce jour, ce sont surtout les anciens sujets qui ont alimenté le trafic et le commerce.

L'établissement d'une législation dans la colonie n'est pas le seul sujet que vos mémorialistes se proposent de soumettre à la considération de Votre Seigneurie; ils demandent qu'il leur soit permis d'exposer à Votre Seigneurie la déplorable situation créée par le manque d'écoles et de séminaires protestants pour l'éducation et l'instruction de la jeunesse et qu'il est regrettable de voir une génération issue de parents protestants absolument négligée et exposée tous les jours à l'assiduité connue du clergé catholique romain et de différents ordres qui sont très nombreux dans cette province et qui, grâce aux fonds considérables dont ils disposent, ont établi depuis quelque temps des séminaires, dont la fondation ne peut que nous alarmer (puisque tout professeur protestant, quel que soit le genre de science qu'il enseigne en est exclu). En conséquence, les enfants des parents anglais doivent grandir sans instruction ou fréquenter ces séminaires. Nous devons ajouter que les anciens sujets de Sa Majesté sont prêts à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour encourager des hommes d'érudition et de talent à venir résider au milieu d'eux mais que sans l'aide et l'encouragement du gouvernement, leurs efforts resteront stériles.

Les signataires de ce mémoire ont aussi l'honneur de représenter à Votre Seigneurie, que le commerce, l'agriculture et la prospérité de la colonie ont été interrompus en isolant de ce gouvernement les postes d'en haut où se faisait le trafic avec les sauvages ainsi que le lac Champlain et la côte du Labrador. Non seulement les ressources de la colonie ont été diminuées d'autant mais plusieurs habitants parmi les nouveaux et les anciens sujets, ont été privés de leurs propriétés mobilières et même de leurs biens-fonds que les nouveaux sujets avaient acquis et dont ils avaient joui pendant plusieurs années avant la conquête et que les anciens sujets avaient

¹Une liste partielle des propriétaires fonciers anglais, y compris les seigneuries, dans la province de Québec en 1773, se trouve dans la collection Dartmouth. Voir archives canadiennes, M 384, p. 233.